

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/760-le-gateau-du-haut.html>

Le gâteau du haut

- Thèmes généraux - Personnes en difficulté -

Date de mise en ligne : mercredi 3 novembre 2004

Date de parution : 20 juillet 2002

Page 760

écrit le 20 juillet 2002 :

Le gâteau du haut

Va-t-on vers une vague d'augmentation des tarifs publics dont l'effet sur le pouvoir d'achat irait à contre-courant de la baisse des impôts ? C'est la question qu'on peut se poser en remarquant que :

L'abonnement mensuel principal au téléphone fixe pour les particuliers augmente de 0,45 Euros TTC, de 12,55 Euros à 13 Euros TTC, une décision annoncée jeudi par France Télécom et aussitôt homologuée par la ministre déléguée à l'Industrie, Nicole Fontaine.

Une hausse est également imminente chez EDF. Le ministre de l'Economie Francis Mer s'est déjà prononcé la semaine dernière pour une « augmentation non symbolique du prix de l'électricité ».

Selon des quotidiens français, celle-ci devrait être proche de l'augmentation du SMIC (+2,4%), mais Le Parisien, dans son édition de samedi, estimait la fourchette de la hausse entre « 3 à 4% ».

Autre renchérissement probable, celui du timbre-poste. Le directeur de La Poste Martin Vial y prépare les esprits depuis plusieurs mois. Selon la presse, l'entreprise publique souhaite une hausse à 0,50 euro du timbre à 0,46 euro.

Ces mesures s'ajoutent à la suppression de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) flottante, qui, selon une estimation des professionnels, se traduirait pour les particuliers par une hausse de 3 à 4% des prix à la pompe

Superbe injustice

On arrive alors à une superbe injustice : baisse des impôts directs, hausse des impôts indirects.

Les Français les plus aisés, qui paient des impôts sur le revenu, vont bénéficier d'une baisse de 5 % qui va, pour eux, rendre indolore la hausse des tarifs publics.

Mais ce sont les Français les moins aisés qui vont payer, plein pot, la hausse du téléphone, de l'électricité, des timbres et de l'essence.

La « France d'en-bas » va se cotiser pour offrir un gâteau à ceux de « la France d'en haut ». Bravo ! Mais pour la justice fiscale, vous repasserez !

(écrit le 28 juillet 2002) :

EDF et timbre-poste : le recul

Eh bien voilà : ça vaut le coup de faire du bruit : le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, de plus en plus critiqué sur

le front social, a renoncé, jeudi 25 juillet à autoriser le relèvement des de l'électricité et du timbre. Il a reconnu que face à « la situation d'un grand nombre de Français, qui sont exposés à des conditions difficiles de vie, il y aurait eu là un risque d'injustice » et du coup, le ministre de l'Economie, François Mer, qui était favorable à « une hausse non symbolique » du prix de l'électricité, a dû avaler son chapeau ! Alors que Francis Mer vient des instances dirigeantes du MEDEF, la confédération patronale, qui poussait à la vérité des tarifs publics, aux privatisations et à l'adoption de fonds de pension, la décision de Jean-Pierre Raffarin sonne comme un avertissement aux oreilles des dirigeants patronaux.

Les augmentations ainsi prévues au premier août sont annulées, du moins jusqu'à la fin de l'année 2002 ; Il faut dire que cela faisait mauvais effet d'annoncer à la fois des baisses d'impôt pour les plus aisés, et des hausses de tarifs public touchant plus durement les salariés les moins aisés.

EDF réclamait une hausse de 4,9% pour 2002.

La Poste voulait faire passer le timbre de 0,46 Euros à 0 50 Euros soit + 8,7 %

Ecrit le 3 novembre 2004

Hausse de l'énergie ; Les familles pénalisées

Avec la hausse du coût du pétrole, un certain nombre de professions ont obtenu une diminution de la taxe TIPP, sous prétexte que « elles ne peuvent pas répercuter cette hausse ». Répercuter sur qui ? Au bout de la chaîne se trouvent les consommateurs qui, eux, paient plein pot, aussi bien l'essence de la voiture que le fuel du chauffage.

Dans un communiqué du 19 octobre 2004, l'UDAF 44 (union départementale des associations familiales), constate : « L'essence augmente de plus de 12 %, le fuel domestique de 31 %, augmentations supportées de plein fouet par les familles ». L'UDAF ne peut supposer que les recettes fiscales supplémentaires liées à la hausse du pris du pétrole, soient délibérées, pour compenser les baisses d'impôt accordées sur le revenu. « L'UDAF 44 demande, sans délai, une baisse immédiate de la taxe sur les produits pétroliers (TIPP) et, à terme, une modulation de cette taxe tenant compte des fluctuations du prix du pétrole »